

LE CONSENTEMENT

Léa n'en avait pas envie mais elle n'a rien dit et est allée, sous la pression de ses amies, au Week-End d'Intégration organisé pour sa promotion.

L'adage dit que « Qui ne dit mot consent ». Mais vous ? Êtes-vous d'accord avec cette affirmation ?

L'expression « Qui ne dit mot consent » est habituellement utilisée pour signifier que, si une personne n'oppose pas de résistance explicite, on considère alors qu'elle est d'accord.

Pourtant, il existe beaucoup de raisons pour lesquelles quelqu'un n'est pas en mesure d'exprimer son refus. Par exemple, si une forme de pression s'exerce sur cette personne : la pression du groupe, ou bien un rapport inégalitaire lié à sa situation, comme dans le cas d'une personne mineure, ou d'une personne en situation économique difficile, ou encore de rapports inégaux hiérarchiques dans un contexte d'emploi, d'études, de couple... Par ailleurs, dans une même situation, certaines personnes peuvent ressentir de la pression, et d'autres non, selon leur tempérament, leur culture, ou les relations qu'elles ont avec celles et ceux qui exercent cette pression.

Il existe également des situations dans lesquelles une personne n'est physiquement pas en mesure d'exprimer son opposition, par exemple parce que la personne est en situation de handicap, ou encore parce qu'elle est endormie, ou bien sous l'effet de certaines substances chimiques.

C'est ce qui se passe en particulier quand une personne est alcoolisée ou droguée, parfois par son agresseur.

Au sens de la loi, la vulnérabilité de la victime est prise en compte par le juge.

La personne peut aussi être hésitante : elle n'est pas franchement opposée, mais on ne peut pas pour autant dire qu'elle soit réellement consentante. Elle a peut-être besoin de temps pour être sûre de sa décision, ou de temps pour évaluer de pouvoir aménager la proposition de façon à lever certaines difficultés.

Le consentement, en particulier en matière sexuelle, ne doit donc jamais être considéré comme acquis. Le consentement doit être **franc, explicite, éclairé, spécifique, et révoquant**, c'est à dire qu'il peut à tout moment être retiré.

Le consentement est de la **responsabilité** de la personne qui fait une proposition ou qui exprime une demande ; il lui appartient donc :

- D'abord de créer des conditions pour que **l'autre puisse librement exprimer son consentement, son hésitation, ou son désaccord.**
- Ensuite de rester **attentive à son ou sa partenaire**, car chacun, chacune a le droit de changer d'avis à tout moment d'une relation. En particulier dans le cas où la ou le partenaire retirerait son consentement.

CONSENT

Lea did not really want to go to the orientation weekend organised for her year group but she said nothing and went anyway, under peer pressure from her friends to attend.

A French proverb is that “Silence means consent”, but do YOU agree with that?

The expression saying, “Silence means consent” is usually taken to mean that unless someone explicitly expresses disagreement, they are considered to agree.

There are however, many reasons why someone might not be able to express disagreement or refusal. This might be, for example, because this person is under pressure – this pressure can be from a group, or from their unequal status as a minor or from their difficult economic situation, or because of power dynamics within work, study, or personal relationships. Even in the same situation, not everyone experiences pressure in the way due to differences in personality, in culture, or in the type of relationship they have with the people putting pressure on them.

In some situations it is physically impossible for the person to express their refusal and say no – this could be because of they have a disability, because they are asleep, or under the influence of alcohol or drugs, which in addition may have been provided by the perpetrator.

In the eyes of the law, the degree of vulnerability of the victim is taken into account by the judge.

Silence or not saying anything can also be because of hesitation: the person may be unsure whether they want to do something or not, but in this case, it should not be assumed that they have given consent. They may need time to make a decision or to weigh up all options.

Consent, particularly with regard to sexual activity, should never be assumed. Consent should be clearly and freely communicated. It can be withdrawn at any time and at any stage.

A verbal and affirmative expression of consent can help both you and your partner to understand and respect each other’s boundaries.

It is up to **the person making a request or proposition** to :

- Check in **with their partner regularly to make sure that they are still on the same page.**
- Make space for and listen to a “no” or an “I’m not sure” from their partner and respect their decision.